

**Séance du 20 septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt du mois de septembre à 14 heures 30, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Pierre SUBRA, Président.

**Etaient présents titulaires :** LANSIER Arnaud, PONS Jean-Marie, SUBRA Pierre, WATTIAU Ludovic, ZENTKOWSKI Michel.

**Etaient présents suppléants :** GANTILLON Mickaël, RIBEROLLE Pierre, WOODROFFE Justin.

---

**Objet : Tarifs conventions – BAFPLIERS DE 2021/08 – 7-10**

---

M. Pierre SUBRA, Président, explique à l'assemblée la nécessité de percevoir une participation des personnes attributaires de surfaces et conventionnés afin de couvrir les frais de fonctionnement.

Les conventions étaient annuellement de 6 €/ha et de 10 €/ha pour le parcours de fauche.

Le Conseil syndical décide de porter à 10 €/ha toutes les conventions partir du 1<sup>er</sup> mai 2022, annuellement, arrondi à l'euro le plus proche, annuellement, comme suit :

ATTRIBUTAIRE	SURFACE (hectares)	Montant convention	Perception
AFP Massat le Port	79,1434	791 €	791 €
ER-RAMI Jamel	0,8238	8 €	
ESTELA Norbert	1,8872	19 €	19 €
GAEC DE LAOUS (WOODROFFE Justin et Emilie)	31,0722	311 €	311 €
GANTILLON Mickaël	19,8918	199 €	199 €
LANSIER Arnaud	11,1075	111 €	111 €
NON ATTRIBUE	5,8779	0 €	
PIQUEMAL Pierre Louis (fauche)	2,5152	25 €	25 €
PIQUEMAL Pierre Louis (parcours)	84,6728	847 €	847 €
PIQUEMAL Thierry	21,0480	210 €	210 €
PONS Christiane	0,7181	7 €	
PONS Henri	1,8430	18 €	18 €
PONS Philippe	1,0800	11 €	
WATTIAU Ludovic	1,3089	13 €	
ZENTKOWSKI Michel	20,7268	207 €	207€
<b>TOTAL</b>	<b>283,5198</b>	<b>2 778 €</b>	<b>2 739€</b>

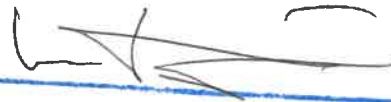
Pour 2022 le montant sera proratisé du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 décembre 2022.

Nombre de voix	6
Vote pour	6
Vote contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré à Massat, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme  
A Massat, le 21 septembre 2022

Le Président,  
Pierre SUBRA



**REÇU**

23 MAI 2022

LA SOUS-PREFECTURE  
DE ST-GIRONS